

# L'oubli dans les temps troublés



JEAN-MICHEL REY

L'oubli  
dans les temps troublés

penser / rêver

ÉDITIONS DE L'OLIVIER

ISBN 978.2.87929.916.7

© Éditions de l'Olivier, 2010.

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Excerpt of the full publication

## Le souverain de l'après-guerre

Il y a des phrases qui ne passent pas. Elles heurtent l'oreille et ne s'effacent pas une fois mises en circulation. Pour ma génération, il y a, ici et là, des phrases de cette espèce. Ce sont celles qui, sommairement, donnent une consistance singulière à ce qu'elles indiquent et deviennent ainsi emblématiques d'un moment historique. Ces phrases, dotées d'une certaine force, parfois inattendues, parfois déconcertantes, sont capables de ramasser en peu de mots quelque chose de crucial, sur le temps notamment, sur les rapports du passé et du présent.

Je veux parler de ce qui s'est dit de la guerre après la guerre. Quelques-unes de ces phrases restent, difficiles à oublier, pour des raisons qui tiennent, pour partie, aux sujets qui les entendent et ne peuvent aucunement s'en satisfaire. Question de génération, diraient d'aucuns pour ne plus y prêter attention et s'en détourner. Ces phrases sont, le plus souvent, destinées à rassembler, c'est-à-dire à mettre en place une politique, ou à la conforter, à lui donner une assise. Il s'agit d'une politique qui ne dit pas son nom, reste le plus souvent muette sur ses principales interventions, sur ce qu'elle met en œuvre. C'est du

mutisme de l'après-guerre qu'il est question avant tout dans ce livre, et de l'aspect profondément énigmatique de certains propos qui l'accompagnent ou, parfois même, le légitiment. Ce mutisme trouve souvent sa justification – on dirait mieux son prétexte ou son alibi – dans les circonstances, ou plutôt dans la façon qu'a le pouvoir de les nommer et de les qualifier. La qualification fait partie intégrante d'une politique de l'oubli. Elle y joue un rôle déterminant même si, le plus souvent, cela se fait dans une grande discrétion.

C'est aussi un des aspects du temps politique que j'essaie de cerner et d'analyser dans ces pages. Les deux choses sont liées. Un silence sur des événements décisifs a quelques chances de s'amplifier avec le temps, d'autant plus quand le souverain s'en mêle, quand il cherche à intervenir sur le cours même du temps et qu'il fait part, de manière solennelle, d'une décision à cette occasion. Peut-être y a-t-il là quelque chose de spécifique chez le sujet qu'on pourrait appeler, si l'on généralisait le propos, le souverain de l'après-guerre.

Ce qui suit cherche à esquisser le portrait d'un tel souverain, à en mettre en évidence les traits saillants. L'un de ces traits concerne ce que le souverain est à même d'énoncer au terme d'une guerre qu'on appelle parfois civile ou d'un état de fait équivalent, la manière dont il en traite et les moyens d'en sortir qu'il propose, les mots dont il croit disposer pour indiquer une solution. Il y a là – c'est une des hypothèses de ce livre – une sorte d'invariant dans l'histoire française, depuis plusieurs siècles. On

recourt aux mêmes expédients dans des situations qui présentent aujourd'hui, à nos yeux, des analogies ou des similitudes. On fait appel aux mêmes mots pour tenter de mettre fin à des situations qui relèvent de la guerre civile. Sous une forme ou une autre, l'oubli semble régner en maître au sortir d'une telle guerre, et constituer la nervure d'une politique.

D'où le parti pris de m'en tenir, pour les différents cas que j'évoque, à quelques phrases ou à de simples termes – en l'occurrence des verbes. Car toute politique se fait en s'énonçant ; et les verbes se prêtent à des formes d'énonciation politiques. Que ce soit à titre d'annonce ou de bilan, de programme ou de justification, les phrases sont plus que nécessaires, et font rarement défaut. En se répétant, elles contribuent à façonner le réel, à lui donner consistance et à le rendre, autant qu'il est possible, crédible ou simplement acceptable. La politique ordinaire ne saurait se laisser séparer de quelques énoncés élémentaires qui en assurent la crédibilité et en maintiennent la cohérence. Surtout quand il s'agit pour le souverain de recommander l'oubli dans les temps de l'après-guerre et de faire de cet oubli l'argument majeur d'une politique, son pivot. Cette recommandation énigmatique est le centre de mon propos. Elle a trait à ce que nous appelons la « dernière guerre », celle de 1939-1945, mais on la retrouve, sous un aspect à peu près identique, à d'autres moments de l'histoire de France – suffisamment souvent pour qu'elle attire l'attention.

Il y a là pour moi un objet déconcertant qui ne se laisse pas facilement analyser et demande à être abordé par

plusieurs biais : l'empirisme de la démarche vient principalement de cet aspect. Je reste persuadé que c'est un problème crucial qui est toujours d'actualité, en France autant qu'ailleurs bien sûr, et même un problème qui n'a pas trouvé toute sa place dans la théorie politique<sup>1</sup>. La période qui suit la dernière guerre m'apparaît emblématique – en raison d'abord de la virulence de la demande d'oubli et, ensuite, du fait qu'à cette occasion on reprend, à quelques nuances près, des propos qui sont ceux de Louis XIV et de quelques autres souverains monarchiques. Comme si le temps n'avait rien changé.

L'histoire française est faite de moments de guerre civile violents – des moments qui sont suivis comme inexorablement d'un appel du souverain à l'unité, sous la forme d'une exhortation à l'oubli : quelques mots à situer entre l'incitation menaçante et le sermon apaisant, l'intimidation et le prêche. Depuis des siècles, le discours politique français trouve son appui principal dans des paroles qui proviennent directement du domaine religieux<sup>2</sup>, sous la monarchie absolue comme dans l'État républicain moderne. Mélange surprenant qui s'avère de la plus grande utilité quand il s'agit pour le souverain de promouvoir l'oubli d'un fragment du temps et de tenter de réconcilier une nation divisée grâce à cette annulation. Les arguments théologiques sont toujours à portée de main pour donner consistance à l'effacement.

1. Michelet et Quinet sont des penseurs politiques qui se préoccupent des formes de l'oubli. Je fais plusieurs fois référence à eux.

2. C'est-à-dire, en France, le catholicisme.



Ainsi, à chaque fois, on essaie d'extraire de la mémoire collective – violemment ou en douceur, par des décrets ou par quelques simples phrases proches du stéréotype – ce qui fait discorde, ce sur quoi on ne s'entend plus, ce qui dérange le présent, ce qui est censé faire tache dans une optique qui se veut strictement réconciliatrice. On a là une volonté d'éradiquer, quel que soit le prix à payer pour la mutilation.

On peut se demander ce que le souverain moderne, républicain, emprunte au monarque absolu de droit divin, ce qu'il lui doit ; ce qu'il fait précisément quand il décrète, seul, l'oubli d'une période de l'histoire. Une question qui concerne donc le statut de la « décision » dans la perspective d'une situation qu'on pense être exceptionnelle – ou qu'on déclare telle, qu'on qualifie ainsi. Une question qui touche aussi le désir que manifeste le souverain de l'après-guerre d'avoir le plus possible le passé à sa disposition, de le raconter à sa guise et de légitimer les grandes lignes de sa politique par cet expédient. Car ce désir semble bien être l'apanage de ce souverain-là. C'est en somme un pouvoir qu'il veut exercer sans partage : une manière de se poser comme le maître du temps historique, le détenteur d'un droit quasi divin. Avec, à chaque occurrence, la même justification : mettre un terme définitif aux différends, réconcilier la nation, refaire une unité jusqu'alors perdue ou malmenée. En un mot, on tient à prôner l'amour là où régnait la discorde – un amour qui ferait suite à l'oubli et serait simplement son autre face ; un amour dont le christianisme aurait montré les grandes figures. Des pans

## L'OUBLI DANS LES TEMPS TROUBLÉS

entiers de la politique moderne se constituent par le biais de l'imitation de ces figures, sans en dire d'ailleurs quoi que ce soit, sans aucunement prendre en compte cette dimension généalogique.

## Deux phrases de Georges Pompidou

*Je ne m'attaque jamais aux personnes – la personne ne me sert  
que de puissant verre grossissant qui permet  
de rendre visible un état de crise général,  
mais insidieux, malaisé à saisir.*

Nietzsche

Dans ce qui s'est dit de la guerre après la guerre, deux phrases sont pour moi d'une importance capitale, et ont ce caractère de verre grossissant qu'évoque Nietzsche. Elles sont avant tout une leçon adressée à la France entière, à un moment bien précis. On peut y voir une exhortation doublée d'un avertissement, une recommandation insistante autant pour le présent que pour l'avenir. Il s'agit incontestablement d'un éclairage violent porté, d'un coup, sur la période de la guerre, et sur ce que fait le souverain. Quelle que soit la volonté de celui qui les prononce, ces phrases viennent donner un relief à ce qui semblait resté en retrait. Elles apportent une lumière crue sur une époque encore toute proche. En même temps qu'elles portent un projet pour l'avenir. Elles interviennent dans une conjoncture

politique spécifique. Rien, du côté du pouvoir en place, ne saurait être laissé au hasard. Chaque mot compte dans ce que déclare le souverain. Chaque terme prend un poids particulier dans de tels moments.

En septembre 1972, lors d'une conférence de presse, pour répondre à une question d'un journaliste de Lyon, le président de la République, Georges Pompidou, dit les raisons pour lesquelles il vient d'exercer son droit de grâce à l'endroit de Paul Touvier. Le décret de grâce a été pris plusieurs mois auparavant, en novembre 1971. Il vient annuler l'interdiction de séjour et la confiscation des biens qui frappaient encore Touvier. Deux phrases suffisent au chef de l'État pour fournir la signification qu'il convient d'accorder à cette mesure et, surtout, pour tenter de mettre un terme au malaise – le terme est faible – que soulève une telle décision dans une bonne partie de l'opinion. Il s'agit d'un geste double consistant à justifier et à désamorcer en même temps, à légitimer une décision et à déminer le terrain. Comme tous ceux du même genre, un tel exercice est éminemment périlleux.

*Je me sens en droit de dire : allons-nous éternellement entretenir saignantes les plaies de nos désaccords nationaux ? Le moment n'est-il pas venu de jeter le voile, d'oublier ces temps où les Français ne s'aimaient pas, s'entre-déchiraient et même s'entre-tuaient, et je ne dis pas cela, même s'il y a ici des esprits forts, par calcul politique, je le dis par respect de la France<sup>1</sup>.*

1. On trouve le texte de ce passage de la conférence de presse dans Georges Pompidou, *Entretiens et discours 1968-1974*, Flammarion, 1984, pp. 157-158. Avant ces deux phrases, on lit ceci :

Tout est dit en quelques mots, et la page est tournée : c'est, semble-t-il, ce que le président a décidé ou, tout au moins, ce qu'il est en droit d'attendre de ces phrases. Il n'y aurait plus lieu d'y revenir s'il n'y avait quelques détails susceptibles de retenir l'attention, quelques aspérités qu'on perçoit à la lecture et à l'écoute de cette conférence de presse. S'il n'y avait – ce que le texte n'indique pas – le ton particulièrement violent de Georges Pompidou, notamment dans l'énoncé de la dernière phrase. Ce n'est pas sans une certaine perplexité que l'on regarde l'enregistrement filmé<sup>1</sup> de ces quelques instants, alors que le reste de la conférence de presse se passe dans une atmosphère assez détendue. Tant dans le ton que dans la gestuelle, il s'agit, de la part du président Pompidou, de tenter de mettre fin à un épisode encombrant, politiquement embarrassant. Le regard qu'il porte sur l'assistance, après les derniers mots, n'est pas sans dureté. Ensuite, quelques secondes de silence, comme pour bien faire comprendre la distance que le président instaure par ce qu'il vient de dire sur un mode solennel, pour signifier également le caractère crucial de l'enjeu des deux phrases. Ce qui est comme la signature de l'autorité.

---

*Notre pays, depuis un peu plus de trente ans, a été de drame national en drame national. Ce fut la guerre, la défaite et ses humiliations, l'Occupation et ses horreurs, la Libération, par contre-coup l'épuration et ses excès – reconnaissons-le ; et puis la guerre d'Indochine, et puis l'affreux conflit d'Algérie et ses horreurs, des deux côtés, et l'exode d'un million de Français chassés de leurs foyers, et du coup l'OAS et ses attentats, et ses violences et, par contre-coup, la répression.*

*Alors, ayant été dénoncé par les gens de Vichy à la police allemande, ayant échappé deux fois à un attentat de l'OAS, une tentative d'attentat, une fois aux côtés du général de Gaulle et l'autre fois à moi destinée...*

1. Archives de l'INA.

En regardant ces images, j'ai le sentiment de percevoir une certaine gêne de la part de celui qui justifie ainsi sa décision : le trouble de l'autorité suprême confrontée à ce qu'elle est à même de faire, confrontée à l'écart qu'il y a en l'occurrence entre l'acte et le discours. Celui qui énonce ces phrases ne peut que viser un effet précis, un effet qu'il nomme d'ailleurs en toutes lettres – l'oubli le plus strict, qui ne doit rien laisser subsister de ce qu'il y avait auparavant. Pour le souverain, il y a quelque chose qu'il faut, sous cette forme, résolument maintenir éloigné. Et la violence du ton des derniers mots indique l'importance du geste, la gravité de ce qui est en train de se produire dans la séquence. On a le sentiment que l'essentiel de ce que le chef de l'État avait à dire, en matière de politique intérieure, réside dans ces phrases ; le reste, en effet, assez insignifiant, ou de moindre portée, presque superflu, relève de la politique la plus ordinaire, des affaires courantes. Le reste concerne ce qui est toujours négociable.

Il y a des circonstances dans lesquelles le souverain souhaite que son dire soit l'équivalent d'un faire, que ce qu'il formule brièvement s'inscrive immédiatement et durablement dans le réel. En un instant, une amélioration spectaculaire. Rêve que tout pouvoir forme, celui d'une parole qui, d'un seul coup, sans aucun autre artifice, transformerait tous ceux à qui elle est adressée, c'est-à-dire en principe la nation tout entière. Un performatif à ce point réglé qu'il emporterait l'adhésion du plus grand nombre et changerait donc, en un instant, le rapport des forces et l'état général du pays. Soit, encore, un désir qui prendrait effet au moment même où il

s'énonce, dans une parfaite simultanéité. L'énonciation s'apparente ici à une opération magique et fait appel à des ressources censées provenir d'un tel domaine. Cela a de quoi déconcerter, dans ce contexte et de la part d'un chef d'État moderne – ce que Georges Pompidou a tenu à être.

On aura noté que, par un glissement de langage, on passe du traitement d'un cas individuel – celui de Paul Touvier qui était le seul objet de la question – au temps commun à toute la nation, à ce qui est supposé constituer de très longue date le « nous » de la communauté, son unité même. La transition paraît aller de soi pour le souverain, ne pas nécessiter d'explication. Elle fait pourtant problème dans la mesure où, par son biais, le président s'éloigne du propos initial, le délaisse au profit de tout autre chose. En engageant de telles « réflexions », il se donne la possibilité de se détacher du cas Touvier, d'en faire abstraction et, par conséquent, d'intervenir à un tout autre niveau, de paraître n'avoir en la matière aucune option partisane. D'autant plus que ses propos s'adressent, en principe, à toute la nation et qu'ils sont destinés à remédier à ce qui a les apparences d'un état de crise profond de la société française. Il semble, cependant, qu'on ait ici une des formes les plus rudimentaires de la politique de l'oubli, en tout cas un premier pas dans cette direction. Car, d'un même mouvement, le chef de l'État, en quelques mots, prône l'oubli sur une période particulièrement sensible et passe sous silence tout ce qui concerne le cas de Paul Touvier. Il évite par ces deux expédients ce qu'il y a de plus vif dans

la question qui lui est adressée<sup>1</sup>, au moment même où il préconise de «jeter le voile» tout simplement. Ne faut-il pas voir dans les «réflexions» du président Pompidou en guise de réponse une manière discrète et efficace d'oublier la question, d'abandonner ce qu'elle désigne sans détour – l'émotion des milieux résistants de la région lyonnaise notamment, cette région dans laquelle Paul Touvier a sévi pendant les années de la guerre ?

La souveraineté se mesure aussi à des esquives de ce genre, à certaines formes précises de silence, voire à des phrases qui sont prononcées pour que d'autres ne s'énoncent pas, des phrases qui ont avant tout un rôle d'écran, de protection ou de couverture. Ce qui constituerait une politique de remplacement à moindres frais. Ce qu'on tient à oblitérer en quelques phrases, on prétend en prendre la relève par ces mêmes phrases. On fait mine de substituer autre chose à ce dont on se désintéresse, à ceci près que, le plus souvent, on ne donne au propos aucune précision, on fait confiance à la contingence pure, c'est-à-dire à l'indétermination de l'avenir. Le chef de l'État n'esquisse, en effet, aucune réponse aux questions qui s'imposeraient pourtant dans un tel contexte. Qu'est-ce qui est donc susceptible d'advenir, une fois que seront (ou plutôt seraient) oubliés «ces temps où les Français ne s'aimaient

1. Jacques Fourneyron, journaliste au *Progrès de Lyon*, introduit ainsi sa question : «Les résistants de la région Rhône-Alpes ont été péniblement surpris d'apprendre que Paul Touvier, qui s'était tristement illustré dans notre région et avait été condamné deux fois à mort, avait bénéficié d'une grâce présidentielle.»



pas»? Serait-ce l'inverse exact de ce qui est désigné par les différents verbes qu'il emploie, qui s'apparenterait alors, en bonne logique, à de l'amour? Ou faut-il trouver un autre nom pour indiquer le nouvel état, un état qui prendrait forme dès que la négation serait levée? Comme on le voit dans ces phrases, tout reste en suspens. Tout reste vague, alors même que le souverain semble avoir pris une décision ferme, affirme en tout cas vouloir une transformation dans le temps lui-même, sous une forme qui a de quoi dérouter.

Le pouvoir est en apparence tout à fait démuni, comme à court d'arguments, une fois qu'il a fermement demandé, recommandé ou exigé, qu'on jette le voile sur un morceau du temps, qu'on néglige une période qui a été néfaste pour l'histoire nationale. Les «réflexions» tournent vite court; elles sont d'ailleurs limitées aux deux phrases. Ne reste, alors, que le mutisme, ou quelque chose qui ressemble au mépris – peut-être les deux choses à la fois. La période a trouvé son terme, elle se ferme sur elle-même. Le discours laisse place à un silence pesant. Quelques secondes, et on passe à tout autre chose pour bien faire entendre à tous que la page est tournée, ou qu'elle doit l'être, que le réel doit se plier au dire du souverain, et que c'est le pays en son entier qui se doit d'approuver une telle forme d'oubli, de l'entériner, qui se doit même de l'intérioriser et d'en faire sa loi. Dire, dans l'optique du souverain, ce n'est pas seulement faire, c'est aussi, sinon surtout, faire faire, autant qu'il est possible de prévoir quelque chose dans un tel contexte. C'est une éventualité qui ressemble

d'assez près à un pari, et qu'on retrouve dans les politiques qui prennent l'oubli pour principe.



Français, encore un effort pour être capables d'oublier définitivement ce qu'il faut, au moment qui convient, en suivant à la lettre l'injonction du souverain, en reconnaissant à quel point la chose est inéluctable. Encore un effort en commun pour comprendre qu'il est désormais possible, comme le souverain ne cesse de le répéter avec les mêmes mots, d'abolir un fragment du temps, et que c'est évidemment pour le bien de tous qu'une telle destruction doit être mise en œuvre, qu'elle doit être accomplie au plus vite.

## Qui parle ici ?

*Le passé n'est pas mort, il n'est même pas passé.*

Faulkner

Dans son aspect quelque peu abrupt, la question de savoir qui parle ici ne peut manquer de se poser. Car, à écouter les phrases du président Pompidou, à lire ce qui les introduit, on est contraint de se demander quel est le sujet qui les prononce, comment il se présente, ce qu'il avance à titre de point d'appui ou de justification. Je rappelle les quelques mots qui précèdent les deux phrases. « Alors, ayant été dénoncé par les gens de Vichy à la police allemande, ayant échappé deux fois à un attentat de l'OAS, une tentative d'attentat, une fois aux côtés du général de Gaulle et l'autre fois à moi destinée, je me sens le droit de dire... »

Le « droit de dire » s'enracinerait ainsi dans la biographie de celui qui parle – plus précisément, dans des événements, par ailleurs différents, qui seraient comme à l'image de ce qu'évoquent ces deux phrases. Les faits invoqués paraissent fonder un droit, et ce droit s'exercer en direction d'autre

chose, à savoir la « grâce » accordée à Paul Touvier, plus encore, le souhait de voir purement et simplement disparaître un moment de l'histoire de France, de contribuer fortement à son effacement. C'est d'ailleurs, pour Georges Pompidou, l'occasion de rappeler que le « droit de grâce » est dans les attributions du seul président de la République. Les paroles du souverain disent aussi, à l'occasion, les contours de son pouvoir, permettent d'afficher des prérogatives.

Le « droit de dire » et le « droit de grâce » ne sont aucunement superposables, ne relèvent pas de la même instance. Il y a pourtant une articulation entre ces deux droits et, ici, on peut passer sans difficulté de l'un à l'autre. On peut glisser d'un domaine à l'autre sans précision supplémentaire, sans avoir à le justifier. Jeremy Bentham, au moment de la Révolution française, dit, sur un mode critique, à propos du terme « droit », qu'il est « le plus enchanteur de tous les mots » et, surtout, qu'on dirait « un mot magique qui, par ses simples pouvoirs, porte la fascination à son comble. » Le droit de grâce a en effet de quoi fasciner, en ce qu'il est le privilège d'Un seul, qu'il vient, comme en droite ligne, de la pratique de la monarchie absolue de droit divin. L'héritage a un poids certain. Le président de la République ne saurait ignorer ce que représente une telle tradition, voire ce qu'elle semble permettre de faire dans divers contextes. Même s'il ne mesure pas toutes les conséquences qui sont liées à une telle origine, il sait, comme tout souverain d'ailleurs, en user à sa guise et ajouter, quand il le juge bon, quelques mots d'explication. La souveraineté se joue pour une bonne part dans le discours : elle ne cesse de prendre

Réalisation : PAO Éditions du Seuil  
Achevé d'imprimer par Corlet Imprimeur S.A.  
à Condé-sur-Noireau (Calvados)  
Dépôt légal : octobre 2010. N° 749  
N° d'imprimeur : (XXXXXX)  
Imprimé en France

